

COTISATIONS 2023-2024 CRAC asbl

Le secrétariat est ouvert uniquement **les mercredis de 16h30 à 19h00** pour les renseignements et inscriptions.

ATHLETISME ET RUNNING :

Paiement obligatoire par compte bancaire : N° de compte BE41 2600 2881 2810

Bénéficiaire : CRAC asbl en n'oubliant pas d'indiquer le ou les noms et prénoms de(s) l'athlète(s) concerné(s) Asbl, agréée auprès des Mutuelles-Document d'intervention à fournir après paiement de la cotisation.

Attestation sur l'honneur : à rentrer dès le mois de *septembre* si vous voulez votre dossard pour les cross et les indoors (meetings en salle) + la carte d'affiliation pour les nouveaux.

Singlet club : Obligatoire en compétition, prix de 25 euros pour le top et de 25 euros pour le singlet.

Cotisation	Catégories
100,00	KAN 2018-2017
140,00	BEN 2016-2015
140,00	PUP 2014-2013
140,00	MIN 2012-2011
140,00	CAD 2010-2009
140,00	SCO 2008-2007
110,00	JUN 2006-2005
110,00	SEN 2004 et +
110,00	MAS + 35 ANS
	RUNNING à partir de 18 ans

Réduction si participation aux compétitions

BEN / PUP / MIN / CAD / SCO	Remboursement de 30,00 si minimum 10 compétitions saison 2022-23
BEN / PUP / MIN / CAD / SCO	Remboursement de 15,00 si minimum 5 compétitions saison 2022-23

Réduction pour les membres d'une même famille : parents, enfants.

Le 2 ^{ème}	15,00
Le 3 ^{ème}	25,00
4 ^{ème} et suivant	30,00

Intervention des mutuelles dans les cotisations Intervention en chèques sport via la Ville de Charleroi

La cotisation donne droit à :

- L'accès aux entraînements et installations (vestiaires, douches)
- A l'utilisation du matériel sportif.
- A l'obtention de la licence fédérale, du dossard et de l'assurance annuelle.
- A la prise en charge du droit d'inscription aux divers championnats (Hainaut, LBFA, C de B)
- A l'entrée et à la participation gratuite aux compétitions organisées par le CRAC.

Diminution de la cotisation en fonction de la date d'inscription lors de l'affiliation.

Pour le nouveau membre, le paiement de la cotisation ainsi que la remise des documents administratifs devra se faire dans les 15 jours à partir de sa première participation...

Passé ce délai il n'aura plus accès aux installations.



A partir de la catégorie des cadets/cadettes, les compétitions sont obligatoires (suivant le programme des entraîneurs) ainsi que les meetings du club, Intercercles et Championnats. Le club se réserve le droit de refuser la réinscription à tout athlète ne participant pas convenablement aux entraînements ou ne faisant pas de compétition.

Notre club est couvert en assurance uniquement pendant les heures d'entraînements sur le stade et lors des compétitions. **Une personne qui escalade la grille de l'entrée pour avoir accès au stade le fait à ses risques et périls** (Voir les différents panneaux apposés sur les grilles aux deux entrées) Que les grilles du stade soient ouvertes ou fermées, il est formellement interdit d'utiliser les installations sportives de Jonet en dehors des jours et heures attribués à notre club.

Le comité du CRAC asbl.